



Note FNTR : La problématique de la prise en compte de la santé/sécurité et des conditions de travail en transports routiers de marchandises et activités de prestations logistiques

Partie 1 : La convention signée entre la FNTR et l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT)

1/ Le contexte de la mise en place de la convention et les objectifs poursuivis

La FNTR s'est engagée avec le réseau ANACT-ARACT afin de mettre en œuvre différentes actions et expérimentations régionales en matière d'amélioration des conditions de travail.

Ces actions visent le développement de l'attractivité des métiers et du maintien en emploi durable de la Branche du transport routier de marchandises en intégrant la question de la logistique (transport pour compte d'autrui).

Le 26 septembre 2019, la FNTR et l'ANACT ont donc signé un accord de partenariat pour faciliter le développement d'actions de prévention et des expérimentations en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).

Cette convention a été prolongée par avenant du 25 octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2024.

2/ Le contenu des actions engagées

Concrètement, plusieurs régions FNTR ont, avec la participation active d'entreprises, entrepris des projets d'actions, de sensibilisation à la thématique des conditions de travail, de formations.

Ces actions se situent aujourd'hui à des degrés d'avancement divers. Elles peuvent être identifiées comme suit :

a) la FNTR Pas de Calais a mis en place, avec l'ARACT Hauts-de-France (IDF) et l'AFT, dans 6 entreprises, une démarche AFEST (Action de formation en situation de travail). Les thèmes de formation choisis sont les suivants :

- l'écoconduite ;
- la sinistralité et la sécurité ;
- les itinéraires et le repérage géographique ;
- la prise en main des nouveaux matériels ;
- l'intégration des nouveaux arrivants ;
- la formation des tuteurs/référents pour la formation écoconduite.

Plusieurs éléments positifs en sont ressortis à ce stade :

- l'amélioration des pratiques formatives des entreprises ;
- la rapidité et l'intérêt au fond des apprentissages ;
- un engagement important des formateurs et des apprenants dans la démarche ;
- un développement de compétences en termes de performance et s'inscrivant au plus près des situations rencontrées ;
- la sécurisation de l'intégration des nouveaux entrants ;
- des effets bénéfiques sur le dialogue professionnel et le renforcement des collectifs de travail ;
- l'association d'un organisme de formation qui renforce sa connaissance des spécificités des entreprises et peut enrichir son offre de formation.

b) La FNTR Bretagne a mis en place une réflexion axée sur une catégorie spécifique de personnels : les exploitants. Une enquête sur la QVCT a été lancée (sur la description du travail, l'organisation du travail, les pistes de réflexion) auprès des personnels d'exploitation dans les entreprises TRM de Bretagne.

Un questionnaire a été largement diffusé aux adhérents pour collecter des données ; elles ont été traitées afin de pouvoir cibler les priorités à traiter. L'objectif étant de pouvoir accompagner les entreprises concrètement pour faciliter les relations exploitants/conducteurs.

c) La FNTR Loire et Savoie-Dauphiné concentre son action sur l'articulation entre la QVCT et le dialogue social, en appui avec l'ARACT Auvergne Rhône-Alpes (AURA). L'action prend la forme de la création d'un guide pratico-pratique sur la prévention pérenne des risques ainsi que la création d'un jeu «VIS MON METIER» avec l'ARACT AURA- il s'agit d'un outil managérial sous forme de jeu de rôle.

d) La FNTR Ile-de-France (IDF) a démarré des travaux sur l'articulation entre la QVCT et la logistique du dernier kilomètre.

Ici, le questionnaire est conçu spécifiquement sur le thème des conditions de travail des conducteurs affectés aux livraisons du dernier kilomètre et donc sur des distances réduites.

Les résultats du questionnaire devront permettre de sensibiliser aussi les acteurs privés et publics (chargeurs, collectivités).

L'objectif, à terme, est la réalisation d'un diagnostic, la conception de modules de formation appropriés, ainsi que l'élaboration d'un guide pratique.

NB : Le terme de dernier kilomètre fait généralement référence au fait que dans le cadre d'un dispositif de livraison de commande à domicile, c'est essentiellement le dernier kilomètre parcouru par le colis qui est le plus difficile à gérer et qui est le plus coûteux. La problématique du "dernier kilomètre" est montée en puissance avec le développement du e-commerce et avec l'explosion du nombre de colis livrés. On considère souvent que la gestion du dernier kilomètre représente de 25 à 30% du coût de livraison total.

Le dernier kilomètre est souvent complexe à gérer car il comprend la livraison effective du produit et la problématique de la disponibilité et de la présence de la personne devant réceptionner le colis (hors gabarit boîte à lettre). Ce dernier kilomètre est par ailleurs coûteux, car les frais de transports ne sont généralement plus partagés ou mutualisés avec les autres colis présents dans le camion.

Partie 2 : Réalisation d'une enquête FNTR/ANACT concernant les pratiques addictives en milieu professionnel

La FNTR et l'ANACT ont engagé la réalisation d'une enquête relative aux pratiques addictives en milieu professionnel. Cette action s'effectue dans le cadre de la réponse à un appel à projets lancé par les pouvoirs publics. Le projet est donc coconstruit entre la FNTR et l'ANACT.

Cette enquête est distincte de la convention conclue entre la FNTR et l'ANACT.

Concrètement, la démarche a débuté par la diffusion d'un questionnaire en ligne par la FNTR à l'ensemble de ses adhérents (avec l'appui de ses directions régionales).

La préparation de l'enquête, traitement, l'analyse des données et la rédaction du rapport de synthèse ont été réalisées par l'ANACT. Les réponses à cette enquête sont anonymes. L'enquête s'est déroulée sur la période du 20 septembre au 17 octobre 2022. Il y a eu 631 répondants. Elle vise à recenser les types d'addiction, à recueillir les situations vécues en entreprises, les répercussions sur la vie de l'entreprise.

Cette consultation n'est pas un sondage. En effet, le questionnaire n'a pas été adressé à un échantillon représentatif de dirigeants du secteur du transport de marchandises et de la logistique. Il a été proposé aux adhérents de la FNTR via l'envoi d'une invitation par mail (relayée par la FNTR et ses directions régionales). Ce processus a eu pour objectif de recenser des informations utiles à la poursuite d'actions en matière de prévention des pratiques addictives en milieu professionnel.

Dans un contexte économique complexe, ces entreprises sont prioritairement préoccupées par leur rentabilité (75%), ainsi que par leur attractivité, leur capacité à fidéliser leur personnel (66%). Les sujets de QVCT se positionnent en 3ème position des préoccupations des entrepreneurs (51%). Le thème conditions de travail et prévention des risques professionnels se place quant à lui en 4ème position (44%).

Si les adaptations réglementaires ont été majoritairement réalisées (mise à jour du règlement intérieur avec intégration d'un règlement pour produits illicites), force est de constater que les entreprises éprouvent des difficultés à mettre en place des actions très concrètes sur un sujet perçu comme difficile.

A ce jour, 4 régions FNTR sont prêtes à s'impliquer : il s'agit des régions Bretagne, AURA (Auvergne Rhône-Alpes), Loire, Occitanie et Pays de Loire.

Partie 3 : Le projet relatif à l'amélioration des conditions de travail intervenant dans le cadre du FACT (fonds pour l'amélioration des conditions de travail)

1/ Le contexte de la mise en place du projet et les objectifs poursuivis

RAPPEL : *Le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (FACT) a pour objet de promouvoir et soutenir, au moyen d'une aide financière, versée sous forme de subvention dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre, des projets d'expérimentation sur le champ de l'amélioration des conditions de travail.*

Le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (FACT) a proposé en 2022, pour la première fois, un appel à projets dédié à un secteur d'activité : la filière logistique. Il s'agissait donc d'un appel à projet sectoriel auquel a répondu la FNTR. Les candidatures ont été ouvertes le 10 juin 2022 et clôturées le 30 septembre 2022.

Concrètement, l'ANACT explique que 4 types de projets sont susceptibles d'être retenus :

1/ Des projets impliquant des démarches d'intervention innovantes, dont la dimension innovante devra être explicitée. Ces démarches intégreront pour tout ou partie :

-l'analyse de situations de travail caractéristiques des difficultés rencontrées avec la recherche des différentes possibilités d'améliorations attendues,

-la mise en œuvre et l'évaluation d'actions en lien avec l'innovation indiquée au sein d'une ou de plusieurs TPE ou PME (- de 300 salariés) de la filière logistique qui permettent, aux entreprises concernées d'appréhender l'ensemble des risques professionnels, et notamment l'exposition

différenciée des femmes et des hommes aux contraintes dans le travail et aux risques professionnels et d'aller vers une intégration durable des enjeux de QVCT dans leur fonctionnement.

2/ Des démarches de développement de la QVCT pour toutes et tous prenant en compte les métiers, parcours et conditions de travail des femmes et des hommes en lien avec les enjeux économiques, sociaux, environnementaux du secteur pour les TPE-PME d'une filière.

Ces initiatives, impulsées par des branches professionnelles ou des acteurs ressources de proximité, peuvent intégrer différents registres d'actions : étude, analyse prospective, expérimentation, conception et transfert d'outils et méthodes, ...

3/ Des démarches qui visent à développer à l'échelle d'un territoire et/ou d'une filière une culture de la prévention des risques pour toutes et tous dans les TPE-PME de la logistique et du transport.

Ce type de projet, porté par des fédérations ou opérateurs du secteur, doit permettre de déployer et de pérenniser une offre de service avec des ressources et moyens adaptés aux besoins de la filière logistique. Ces initiatives peuvent aussi être l'occasion d'engager un plan d'action visant à accompagner la montée en compétences des acteurs ressources du secteur, peu mobilisés jusque-là sur les sujets de conditions de travail.

4/ Des démarches qui visent à outiller et à accompagner des négociations collectives au sein de TPE-PME, ou d'une branche professionnelle sur le champ spécifique des conditions de travail ou sur des sujets ou problématiques identifiés dans le secteur intégrant les questions de QVCT ou d'Egalité pour toutes et tous, selon la répartition des personnels dans les métiers/fonctions, quels que soient le sexe, l'âge, l'ancienneté, l'état de santé, le niveau de qualification. Ces projets peuvent inclure des actions de formation auprès de membres de CSE ou des Commissions paritaires de branche.

Le projet FACT s'inscrit dans une logique défendue par la FNTR qui vise à accompagner, via son réseau territorial, les dirigeants d'entreprises et leurs salariés dans la mise en place d'une politique de prévention pérenne en favorisant l'appropriation par les entreprises des démarches, actions, expérimentations conduites collégialement.

Le projet porté par la FNTR a été retenu.

2/ Le contenu du projet

Le projet repose sur une stratégie «prévention et santé au travail» qui se veut, avant toute chose, très concrète et qui comporte deux aspects bien distincts mais complémentaires :

- des actions visant l'usage des matériels des entreprises (matériels performants, procédures d'utilisation, formations dédiées, etc), les conditions d'accueil chez les clients ;
- des actions visant à assurer l'outillage, la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises de transport comme des salariés.

A) Les aspects visant à développer des solutions techniques destinées à améliorer la sécurité et les conditions de travail de manière à faire diminuer l'accidentologie

Il s'agit, notamment, ici d'accompagner plusieurs actions en lien avec des délégations FNT :

Axe 1 : Sauter du camion – en lien avec la FFC / Constructeurs PL

Axe 2 : Stabilisateurs Benne et Citernes / déchargement en lien avec la FFC

Axe 3, Sécurisation des quais, en lien avec la Carsat

Axe 4, Sanglage / arrimage des Bigs bags (grands récipients VRAC souples) suite à une sollicitation de la Fédération de Matériaux de France.

Ces actions doivent permettre d'expérimenter des organisations nouvelles, des matériels adaptés, des techniques plus appropriées.

B) Les aspects visant à développer l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises de transport routier et de logistique de manière à assurer l'existence, sur le long terme, d'une

culture de prévention des risques professionnels

Il s'agit, dans ce cadre, de :

- structurer la démarche prévention en entreprise ;
- d'accroître la réactivité aux évolutions des activités et d'améliorer l'adaptation permanente des formations, des dispositifs au service des entreprises et de leurs salariés.

Cela implique deux axes à destination des entreprises (dirigeants et responsables) :

Axe 1/ Développer et accompagner durablement la culture prévention et santé au travail : un socle commun (charte), des outils partagés, une offre de services sur tout le territoire

Axe 2/ Création d'une animation permanente sous forme d'ateliers thématiques – mise en place d'un forum d'échanges/ Questions- réponses

C) Les aspects visant à développer l'accompagnement et la sensibilisation des salariés de manière à assurer l'existence, sur le long terme, d'une culture de prévention des risques professionnels

L'objectif est d'ici de permettre aux salariés du transport de disposer d'espaces «prévention» pour :

- les sensibiliser au sujet ;
- mais aussi les accompagner dans les bonnes pratiques les plus appropriées à leur situation personnelle ;
- le cas échéant, leur permettre de détecter des pathologies et les orienter vers les thérapies/traitements nécessaires.

Deux axes d'actions sont identifiés :

- Axe 1 /Développer des forums de la Santé en régions, en entreprises ainsi que des forums mobiles ;
- Axe 2 / Promouvoir l'expérimentation en cours sur les enjeux de dépistage de l'apnée du sommeil, en lien avec les Services de Santé au Travail.

3/ La structuration des actions

Un comité de pilotage (COFIL) a vocation à être institué. Sa Présidence serait assurée par un représentant de la FNTR. Sa composition serait la suivante :

- le représentant de l'ANACT au titre du FACT, ;
- la CNAM ;
- des représentants des services de santé au travail ;
- les organisations syndicales représentatives de la branche ;
- les Ministères des Transports et du Travail.